

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 062-216207365-20240213-DEC2024_29-AI

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À
L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA NATURE AVEC LE COEUR
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation de la Fête de la nature avec le cœur du Dimanche 21 avril 2024 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société Le relais du Postillon ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société le relais du Postillon (16 rue de Bousbecque 59250 HALLUIN) un devis pour assurer les navettes en Tram attelé par 2 chevaux , soit un montant de **1485 euros TTC** ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 13 février 2024,

DEC 2024-29

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS